



Séance du Conseil général **du jeudi 10 octobre 2024**

Présidence : M. F. Burdet, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 15 membres sur 31 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Election statutaire : Nomination d'un membre de la commission de gestion et des finances et d'un suppléant
- 6. Préavis n° 5/2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année fiscale 2025
- 7. Préavis n° 6/2024 relatif à la démolition d'un réservoir désaffecté, création d'un étang, plantation d'arbres et changement d'affectation de l'ancienne conduite d'alimentation en évacuation d'EC
- 8. Préavis n° 7/2024 relatif à la modification des statuts de l'ARASPE
- 9. Divers et propositions individuelles

1. Procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Il est adopté sans modification avec remerciement à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

Aucune demande d'admission n'est formulée.

3. Communications du Président du Conseil

Le nouveau Président du Conseil, M. Frédéric Burdet précise qu'il est très honoré de présider ce premier conseil et communique les informations suivantes :

Il a reçu la lettre de démission de Mme Jacqueline Bocion et tient à la remercier pour toutes ces années passées au sein du Conseil général.



Il communique également que le site Bournens.ch « Conseil Général - Ressources » n'était pas très à jour et en collaboration avec le Greffe municipal, ce dernier a été mis à jour, notamment en mettant un lien allant sur le site du Canton de Vaud qui explique toutes les procédures que les conseillers peuvent avoir à utiliser.

<https://bournens.ch/index.php/conseil-general/ressources>

En ce qui concerne les nominations au sein des commissions ad'hoc, le Président informe qu'un tournus est mis en place au sein des membres du Conseil général. Il précise que si quelqu'un ne se sent pas d'être nommé, il doit s'annoncer au Président pour qu'il puisse en prendre note.

Le Président communique les prochaines dates du Conseil général pour année 2024 :

Les Jeudis 20 mars 2025 – 19 juin 2025 – 9 octobre 2025 – 11 décembre 2025

4. Communications de la Municipalité

Madame Céline Pousaz excuse le Syndic M. Michel Fiaux qui ne peut pas être présent ce soir en raison d'une séance qui a lieu à Cugy avec les Syndics du Gros-de-Vaud.

Mme Pousaz informe les membres du Conseil que le traditionnel apéritif de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre dès 18h00.

M. Claude Bocion informe que les batteries solaires du Refuge de Bournens ont été changées et que la réfection du toit et du canal de cheminée sera mise au budget 2025.

5. Election statutaire : Nomination d'un membre de la commission de gestion et des finances et d'un suppléant

M. Burdet informe que nous allons élire un membre de la Commission de gestion et des finances étant donné que M. Serge Cavalier souhaite rester suppléant.

Il rappelle que cette fonction est rémunérée au tarif horaire de CHF 42.- de l'heure pour les réunions avec la Municipalité, les réunions de commission ainsi que la rédaction des rapports.

M. Bürki informe les membres du Conseil comment se déroule une année type d'un membre de la COGEFIN :

Trois préavis récurrents seront présentés au fil des 4 séances annuelles du Conseil générale.

- Les comptes de l'année écoulée
- La fixation du taux d'imposition
- Le budget de l'année suivante

Pour chaque objet, il y a la lecture du préavis, le travail de réflexion et recherches dans les archives pour voir les éventuels changements et évolutions des éléments nouveaux.



Une réunion avec la Municipalité est organisée afin qu'elle puisse présenter le préavis et répondre aux différentes questions de la COGEFIN.

La rédaction du rapport peut ainsi être effectuée et pour terminer il y a la présentation du rapport devant les membres du Conseil.

A la suite de cette présentation, M. Burdet demande si quelqu'un se porte volontaire pour cette fonction.

M. Thibault demande s'il faut avoir des compétences précises pour reprendre ce poste. Il lui est répondu que non, malgré cela ce dernier n'est pas intéressé par cette fonction.

M. Burdet réitère sa demande et prend note que personne n'est intéressé par ce poste.

M. Serge Cavalier actuellement suppléant est d'accord de fonctionner comme membre de la COGEFIN jusqu'au prochain conseil.

M. Burdet informe le conseil que ce point sera remis à l'ordre du jour du 12 décembre 2024.

6. Préavis n° 5/2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année fiscale 2025

Mme Céline Pousaz, Vice-Syndique lit les conclusions du préavis dans lequel la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 65 points pour l'année fiscale 2025

Au nom de la Commission, M. Nicolas Bürki lit les considérations et conclusions, du préavis n° 5/2024 qui sont les suivantes :

Au terme de cette lecture et sur la base des éléments relevés dans son rapport, la COGEFIN recommande au membre du Conseil général l'acceptation de ce préavis, malgré le fait que l'année 2025 pourrait aboutir à un déficit nécessitant l'utilisation des réserves et liquidités moins généreuses que par le passé et pense que le maintien du taux d'imposition proposé par la Municipalité est tout à fait acceptable au vu de la situation financière communale.

Au vu du rapport entendu qu'il trouve assez pessimiste, M. Isely fait la réflexion suivante « Pourquoi la Commune de Bournens n'engagerait-elle pas le taux d'imposition pour deux ans » comme le fait d'autres communes. La Municipalité a entendu cette dernière et ne manquera de s'y pencher à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, M. Frédéric Burdet, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté avec une abstention.

7. Préavis n° 6/2024 relatif relatif à la démolition d'un réservoir désaffecté, création d'un étang, plantation d'arbres et changement d'affectation de l'ancienne conduite d'alimentation en évacuation d'EC

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis avec la convocation, sa lecture n'est pas demandée.



M. Jean-Denis Favrod procède à la lecture des conclusions qui demandent :

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 35'000.- pour entreprendre les travaux de démolition partielle du réservoir. Les charges liées à ces travaux seront financées par les liquidités courantes et portées dans le compte 81.314 « Entretien du réseau d'eau ». Ce dicastère étant affecté, l'excédent des charges sera prélevé par le biais de la réserve d'eau.

M. Serge Veselinov lit le rapport de la commission ad'hoc.

Il en ressort les considérations suivantes :

- Le choix de ne pas mettre l'étang est judicieux au vu du prix que cela coûte ainsi que l'entretien nécessaire pour le maintenir en ordre.
- Rien ne justifie de mettre une telle installation en place sur un lieu décentré du village.
- Un aménagement léger répondant aux normes pourrait être mis en place pour rendre ce lieu agréable.

Au terme de la lecture du rapport, M. Serge Veselinov recommande, au nom de la commission l'acceptation du préavis n° 6/2024.

Au nom de la COGEFIN, M. Serge Cavalier, lit le rapport du préavis n° 6/2024 dont les considérations sont les suivantes :

- La Municipalité a suivi les bonnes pratiques pour se procurer les services désirés.
- Les 4 offres reçues, même si ces offres se prononçaient sur le projet incluant l'étang, permettent d'estimer le montant pour la démolition et la remise en état de la parcelle.
- Le montant de CH 35'000.- semble justifiable sur la base des offres discutées avec la Municipalité.

Au terme de la lecture de ce rapport, M. Cavalier, recommande au nom de la Commission, l'acceptation de ce préavis n° 6/2024.

M. le Président ouvre les délibérations concernant ce préavis.

M. Bernard Isely aimerait que la Municipalité fasse un petit rappel concernant l'équipement léger dont parle la Commission ad'hoc.

M. Jean-Denis Favrod répond qu'il y aura la plantation de quatre arbres au printemps prochain ainsi qu'une barrière qui délimite bien cette parcelle. Un banc sera également installé ceci au vu du magnifique point de vue à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, M. Frédéric Burdet, Président, procède au vote.

Le préavis n° 6/2024 est accepté à l'unanimité.



8. Préavis n° 7/2024 relatif à la modification des statuts de l'ARASPE

Sur demande d'un membre de la Commission ad'hoc, M. Jean-Marc Weber, explique ce qu'est l'ARASPE (**A**ssociation **R**égionale d'**A**ction **S**ociale **P**rilly-**E**challens).

Elle se compose de 44 communes du district du Gros-de-Vaud avec en plus Jouxten-Mézery, Romanel-sur-Lausanne, Mont-sur-Lausanne, Prilly.

L'ARASPE offre des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

L'ARASPE est composé :

- du CSR (**C**entre **S**ocial **R**égional)
- du AAS (**A**gence d'**A**ssurances **S**ociales)

<https://www.araspe.ch/araspe/qui-sommes-nous>

M. Weber rappelle le contexte de ce préavis et précise que la commission ad'hoc avait déjà fonctionné une première fois pour étudier les nouveaux statuts de cette association.

Il donne lecture des principaux changements relatifs à la modification des statuts de l'ARASPE et procède à la lecture des conclusions.

La Municipalité demande de prendre la décision suivante :

- Adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE avec entrée en vigueur dès validation par le Conseil d'Etat.

M. Bernard Isely lit le rapport de la Commission ad'hoc en relevant les changements importants de ces nouveaux statuts, à savoir :

- L'Association aura son siège à Echallens
- Chacune des 44 communes qui composent l'ARASPE a droit à 2 délégués/déléguées issu(e)s : l'un(e) du Conseil général et l'autre de la Municipalité. Ainsi le CI (Conseil intercommunal) sera composé de 89 délégué/es.
- Notre commune aura droit à 2 voix car chaque délégué a droit à une voix par tranche de 500 habitants. Cheseaux avec 5'000 hab. aura droit à 10 voix.
- Le CODIR (Comité directeur) est composé de 9 membres issus des délégués du CI, élus pour 5 ans.
- Les 3 grandes communes de Prilly, Le Mont et Echallens qui ont une agence sur leur territoire, auront un municipal qui en fera partie obligatoirement.
- Le coût actuel du fonctionnement de l'ARASPE, soit CHF 5.- par hab., ne devrait pas être affecté par ce changement de statuts.
- Les nouveaux statuts modifiés entreront en vigueur lorsque les conseils législatifs des 44 communes ainsi que le Conseil d'Etat auront donné leur accord.

Au terme de la lecture de ce rapport, M. Bernard Isely recommande, au nom de la Commission l'acceptation du préavis n° 7/2024.

La parole n'étant pas demandée à ce sujet, M. Frédéric Burdet procède au vote.

La préavis n° 7/2024 est accepté à l'unanimité.



9. Divers et propositions individuelles

ARASPE

M. Thibaut demande à quel moment l'élection des 2 membres de l'ARASPE pour notre commune aura lieu.

M. Weber, Municipal, répond que cela se fera dès la validation par le Conseil d'Etat au printemps de l'année prochaine.

M. Thibault propose qu'avant de mettre ses postes à l'ordre du jour, il serait souhaitable d'expliquer aux éventuelles personnes intéressées quelles en sont les fonctions. Il propose de mettre, à l'avenir, ce genre d'information sur le site internet de notre commune.

Modération du trafic sur le territoire de Bournens

M. Serge Cavalier demande où en est le projet concernant la modération du trafic dans notre commune.

M. Claude Bocion répond qu'une séance a eu lieu ce matin à ce sujet. Le projet a été transmis au Canton et y est resté six mois pour étude. Un préavis plutôt favorable en est ressorti avec quelques modifications à effectuer.

Il précise qu'il sera compliqué de concrétiser ce projet durant cette législature mais assure qu'il prendra forme et espère que l'année prochaine, la Municipalité sera tout de même en mesure de présenter un préavis au Conseil général à ce sujet.

Transit des véhicules dans notre commune

Mme Weber demande une nouvelle fois que la Municipalité trouve une solution au problème de transit sur notre territoire.

M. Bocion, Municipal, précise que la Municipalité s'est inquiétée de ce problème mais que malheureusement ces chemins ne peuvent pas être bloqués. En effet, il faudrait intervenir avec les autres communes touchées.

La Municipalité a écrit à ces communes et certaines ne sont pas d'accord d'intervenir à ce sujet.

M. Favrod, Municipal, précise que ce point a été mis à l'ordre du jour de la séance des Syndics.

M. Bocion, Municipal, informe également que la Municipalité va essayer de mettre les chemins se trouvant vers l'autoroute en « riverains autorisés » et qu'un montant sera prévu au budget à cet effet.

Amélioration installation au Refuge

Mme Weber demande s'il ne serait pas possible d'affecter le montant qui ne sera pas utiliser pour réaliser l'étang à améliorer les installations du refuge (Tables et bancs défectueux par exemple).

M. Favrod, Municipal, répond que c'est une bonne réflexion et que la Municipalité en prend note.



M. Bocion précise qu'il s'est déjà expliqué en tout début de séance en précisant qu'un montant serait prévu au budget 2025 pour la réfection du toit ainsi que le canal de cheminée de ce dernier.

Il précise à Mme Weber que la table et les bancs seront changés.

Taille des haies le long de la Route de Bournens

M. Thibault trouve stupéfiant la manière dont sont taillées les haies se trouvant le long de la route du Mont (territoire de Bournens) et la route de Bournens (territoire de Sullens) et demande si la Municipalité ne pourrait pas intervenir à ce sujet.

M. Bocion, Municipal, répond que c'est un terrain privé et que tant que la taille est effectuée dans les normes, la Municipalité ne peut pas intervenir pour cette question. Il précise que la majorité de cette haie se trouve sur le territoire de la Commune de Sullens.

Fontaine de la laiterie

M. Veselinov, informe la Municipalité de son inquiétude au sujet de la fontaine de la laiterie. En effet cette dernière commence à s'abaisser et il se demande si la conduite ne serait pas défectueuse.

La Municipalité prend note de cette information et étudiera le sujet.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h50, tout en invitant les membres présents à partager un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Frédéric Burdet

Valérie Ferrari